

Conseil du 9^e arrondissement
Séance du 1^{er} février 2016

Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement, relatif à la définition d'une véritable politique globale d'enseignement musical à Paris.

Considérant que l'offre parisienne en matière d'éducation musicale est aujourd'hui assurée par les Conservatoires mais également par les centres d'animation de la Ville et les écoles privées ;

Considérant que le volume de places disponibles pour les enfants parisiens au sein des Conservatoires est malheureusement beaucoup trop faible au regard de la demande (plus de 7 000 inscriptions en ligne pour 3500 places disponibles);

Considérant que certaines familles ne sont pas en mesure, financièrement, de pouvoir inscrire leurs enfants dans des cours privés ;

Considérant que le Premier Adjoint à la Mairie de Paris a indiqué sa volonté d' « ouvrir l'enseignement de la musique » au plus grand nombre ;

Considérant que l'apprentissage d'un instrument, s'inscrit nécessairement dans le cadre de cours individuels;

Considérant que l'éducation artistique est plus que jamais un élément central pour notre République ;

Considérant que les décisions qui concernent l'éducation artistique ne peuvent, ni ne doivent, relever d'enjeux strictement comptables et financiers, préférant privilégier le quantitatif sur le qualitatif ;

Considérant que les décisions annoncées récemment par les Adjointes la Maire de Paris et dénoncées unanimement par l'ensemble du corps professoral et les familles visant à :

- Supprimer les cours individuels dans les centres d'animation et les diminuer dans les conservatoires.
- Obliger les élèves à choisir une option seulement en 2^e année alors que les enfants pouvaient avant choisir deux options.
- Supprimer le choix de certains instruments en 1^{ère} année (IC1).

Delphine Bürkli et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **Revienne sur ses décisions prises hâtivement et sans concertation ;**
- **Etudie la faisabilité d'offrir de nouvelles possibilités d'enseignement musical au sein des 1000m2 laissés sans destination par l'ancienne mandature, au sein du centre d'animation de la Tour des Dames ;**
- **Etudie la possibilité de passer des conventions avec des écoles libres de musique dans la perspective de la rentrée de septembre 2016.**